

1. Le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2021 a été voté initialement en équilibre à 4,88 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement ont été arrêtées à la somme de 3.4 millions d'euros.

Le taux d'exécution des **dépenses réelles** de fonctionnement (3.34 millions d'euros) par rapport aux sommes budgétées est de 93.21 %.

Les dépenses de fonctionnement ont été particulièrement bien maîtrisées puisqu'il a été annulé 243.3 k€ de crédits, dont :

- 37.4 k€ de charges à caractère général
- 91.5 k€ de charges de personnel
- 43.6 k€ de charges de gestion courante
- 5.2 k€ de charges financières
- 3.8 k€ de charges exceptionnelles
- 61.5 k€ de dépenses imprévues non utilisés

Les recettes de fonctionnement ont été arrêtées à la somme de 4.31 millions d'euros auxquelles il convient de rajouter 596.486,99 € de report N-1.

Le taux d'exécution des **recettes réelles** de fonctionnement hors produits des cessions (4.265 k€) par rapport aux sommes budgétées est de 100.23 %, soit +10.1 k€ de recettes supplémentaires.

La maîtrise de la section de fonctionnement en 2021 a permis de :

- **Dégager un excédent de fonctionnement de 1.125.223,74 €**
- **Dégager une Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) de 933 k€ pour une CAF nette positive de 563 k€**
- **Maintenir la capacité de désendettement à moins de 6 ans (5.56 ans)**

2. Le budget d'investissement de la commune pour l'année 2021 a été voté en équilibre à 3.266 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement ont été arrêtées à la somme de 1.503 k€.

*Le taux d'exécution des **dépenses réelles** d'investissement est de 50.46 %, et représente :*

- 1 million d'euros de dépenses d'équipements (soit un taux d'exécution de 42.86 %)
- 424 k€ de dépenses financières (soit un taux d'exécution de 87.12 %)

✓ *Ont été reportés en Reste à Réaliser dépenses:*

- 994 k€ de dépenses d'équipements (dont 329 k€ concernent le forage Usclade)

Les recettes d'investissement ont été arrêtées à la somme de 1.283 k€.

*Le taux d'exécution des **recettes réelles** d'investissement (1.201 k€) est de 62.6 %, et représente :*

- 253 k€ de subventions
- 117.6 k€ de FCTVA
- 43.9 k€ de taxe d'aménagement
- 756.6 k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés (2020)
- 30 k€ de capitalisation

✓ *Ont été reportés en Reste à Réaliser recettes:*

- 448.7 k€ de subventions

Malgré le contexte de crise sanitaire, la commune continue à se désendetter grâce aux efforts constatés sur la section de fonctionnement, lui permettant ainsi de maintenir un bon niveau de dépenses d'investissement sans contracter de prêts.

Guillaume Dalery
Maire de Lamalou les Bains

